

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 17 Mai 2010

L'an Deux Mille Dix, le lundi dix-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 30 avril 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	21

Le Député-Maire, F. REISS
Les Adjoint au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,
M. BONNEVILLE.

Les Conseillers Municipaux :

M. AY - M. BLAISE – Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER - M. BURT –
Mme FEST -Mme HAETTEL – Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN –
M. KOTLENGA – Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI - M. UHLMANN –
M. VANOVERBECKE – M. WALD

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	6
-------------------------------------	----------

Melle GUILLIER, qui donne pouvoir à M. WAECHTER
M. BOISSIER, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE
Mme HAUSER, qui donne pouvoir à Mme WEISS
M. SCHNEIDER, qui donne pouvoir à M. UHLMANN
M. STEINMETZ, qui donne pouvoir à Mme FEST
Mme WEISBECKER, qui donne pouvoir à M. WENDLING

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 21 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010.
 2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
 3. Point d'information relatif aux compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
 4. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : modification des statuts.
 5. Casino Municipal : examen du rapport annuel du délégataire de service public et du rapport sur l'effort artistique, éditorial et culturel pour la saison de jeux 2007/2008 et avenant n° 6 à la délégation de service public.
 6. Plan Local d'Urbanisme : présentation du diagnostic initial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
 7. Mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi : avant-projet détaillé et plan de financement (sous réserve).
 8. Acquisition de l'ancienne gare SNCF.
 9. Camping municipal du Heidenkopf : programme pluriannuel de développement.
 10. Piscine des Aqualies : révision annuelle de la grille tarifaire.
 11. Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie.
 12. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 12/1 Subventions classes transplantées.
 - 12/2 Subvention au Centre Albert Schweitzer dans le cadre de l'opération RICOCHETS.
 - 12/3 Subvention à l'association locale de Triathlon.
 - 12/4 Subvention d'investissement à l'association Passion Plongée
 - 12/5 Agrément nouvel associé Sté de Chasse des Vosges du Nord.
 - 12/6 Programme d'éclairage public 2010.
 13. Divers et communications :
 - 13/1 Création d'un marché du terroir.
 14. Affaires de personnel :
 - 14/1 Création de postes d'agents saisonniers piscine des Aqualies.
 - 14/2 Mise à disposition d'un Adjoint Administratif.
 - 14/3. Modification de la grille des emplois.
- M. le Maire souhaite ajouter deux points techniques au niveau des affaires de personnel.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010.

Mme FEST signale qu'elle s'était excusée pour la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2010, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 3 mai 2010 consacrées au projet de PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU,**
- **Commission Sociale et Qualité de Vie du 3 mai 2010,**
- **Commissions Réunies du 6 mai 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. BURT signale qu'il était excusé pour la séance des Commissions Réunies du 6 mai 2010.

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Se sont également réunis depuis cette date :

- **24 mars 2010** : Comité de Pilotage Campings et visite d'équipements.
- **26 avril 2010** : Comité de pilotage étude Camping : présentation du résultat de l'étude de développement.
- **10 mai 2010** : Commission Géographique Eau et Assainissement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mme Madeleine GERBER, la commune recouvre la pleine propriété de la maison située rue à l'ancienne gare. Aucune destination n'a été arrêtée pour le moment concernant cet immeuble.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin
2009 en matière de marchés publics.**

Période du 23 mars 2010 au 15 mai 2010

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT H.T
Acquisition de praticables pour le Moulin 9	EUROPODIUM	18.841 €
Matériel son et lumière complémentaire pour le Moulin 9	LAGOONA	79.995 €
Mobilier complémentaire pour le Moulin 9 (tables et chaises)	UGAP	57.311 €
Installation d'une chaudière bois à la MF du Heidenkopf	SCHMITT	11.859 €
Transfert du site internet et modernisation	DH INFORMATIQUE	5.852 €
Acquisition de deux éléments de columbarium supplémentaires	B. PETRY	9.147 €
Système de dosage automatique du chlore aux Aqualies	ATP	10.183 €

Sont en cours d'analyse :

- Marché de voirie 2010
- Réfection de deux courts de tennis
- Aménagement du parking arrière du Moulin 9

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
--

Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
16/03/2010	17	206	38, Route de Reichshoffen	13 ares 32	Immeuble	RENONCIATION	29/03/2010
19/03/2010	57	18	Lieudit 'Kalkoefen"	9 ares 41	Terrain	RENONCIATION	29/03/2010
23/03/2010	31	98 – 99 – 10 - 213 – 216 222 – 223 – 224 – 225 – 226 – 227 – 228 – 229 – 237 – 240 – 243 - 244	16, Rue des Vergers	170 ares 81	Immeuble	RENONCIATION	30/03/2010
16/04/2010	17	191/49	11, Faubourg des Pierres	7 ares 00	Immeuble	RENONCIATION	20/04/2010
20/04/2010	10	59	13, Rue du Docteur Munsch	2 ares 85	Appartement N° 4	RENONCIATION	22/04/2010

Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
PD	Démolir un bâtiment	6, Chemin Vert	25/03/2010	/
DP	Poser des panneaux photovoltaïques	6, Route de Reichshoffen	25/03/2010	/
DP	Réfection de la toiture et poser 2 panneaux solaires	11, Rue du Cimetière Militaire	25/03/2010	/
PC	Réaménager une maison d'habitation	8, Rue des Vergers	25/03/2010	56 €
DP	Remplacer des tuiles et poser une couverture en zinc	1, Rue des Fleurs	01/04/2010	/

DP	Edifier une clôture	20A et 20B, Rue du Nord	08/04/2010	/
PC	Edifier un garage et une annexe	6, Route de France	13/04/2010	61 €
DP	Changer 2 fenêtres, remplacer une fenêtre par une porte-fenêtre et édifier un escalier	43, Route de Reichshoffen	15/04/2010	/
DP	Edifier une terrasse	6, Rue des Prés	22/04/2010	/
DP	Poser 2 panneaux solaires	20, Rue Suzanne De Dietrich	10/05/2010	/
PC	Extension d'une maison d'habitation	26, Rue de la Vallée	10/05/2010	481 €

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

M. BURT s'interroge sur la cession d'un terrain de 1,7 ha Rue des Vergers.

M. WAECHTER précise qu'il s'agit de terrains attenants à une maison d'habitation et qui n'ont aucun intérêt pour la collectivité compte tenu de leur topographie.

3. Point d'information relatif aux compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

M. le Maire expose :

Lors de ces dernières réunions de bureau, les élus ont évoqué les points suivants :

- Fonctionnement de l'école de musique intercommunale : tarifs préférentiels pour adultes s'engageant dans les harmonies locales.
- Fonctionnement de TV3V et notamment renouvellement des JRI (journalistes reporters d'images) suite à deux départs.
- Bilan satisfaisant (notamment dimanche) du salon de printemps organisé à Mertzwiller par l'UPPN : un effort de communication devra être fait pour la prochaine édition. L'UPPN organise une journée portes ouvertes des commerces le 6 juin et un salon de l'auto le même jour à Niederbronn-les-Bains.
- Bilan de l'opération nettoyage de printemps : une baisse de la quantité de déchets collectée dans la nature est à relever.
- SICTEU de Mietesheim et environs : la solution de centrifugeage au niveau de la future station d'épuration est privilégiée ; un chiffrage précis du traitement des boues provenant d'autres stations (dont celle de Niederbronn) est attendu prochainement.

4. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : modification des statuts.

M. le Maire expose :

Par délibération du 1^{er} mars 2010, le Conseil Communautaire a adopté le projet de modification des statuts qu'il est prévu de mettre en œuvre avec effet du 1^{er} juillet.

Quelques modifications mineures de libellé concernent :

- l'administration d'un SIG intercommunal (en lieu et place de l'étude préalable)
- l'adhésion de la CCPN au SYCOPARC
- une clarification de la compétence communautaire dans le domaine des zones d'activité économiques
- la mise en place d'une épicerie sociale au niveau intercommunal
- le soutien aux structures ayant vocation à assurer l'accueil de jour des personnes âgées dépendantes.

La principale modification concerne le transfert à l'échelon intercommunal de l'exploitation des services périscolaires.

De tels services existent actuellement à Mertzwiller (délégation à une association), à Reichshoffen et à Niederbronn-les-Bains (en régie directe).

Les communes membres sont invitées à prendre une délibération concordante sur ce projet de modification des statuts dont le texte a été analysé en commission.

Le transfert du service périscolaire a été débattu lors de la Commission Sociale du lundi, 3 mai 2010 dont un compte-rendu a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

En effet, ce transfert engendrera un transfert de personnel et de charges. Au niveau du personnel, un tableau récapitulatif des situations individuelles a été diffusé.

M. le Maire précise que des assurances ont pu être données concernant le montant du transfert de charges. En effet, il sera tenu compte de la perte de recette et de ses conséquences indirectes sur le reversement de l'Etat sur le produit des jeux.

Les commissions réunies ont approuvé majoritairement le projet de délibération proposé.

M. BURT s'interroge sur l'interconnexion des réseaux câblés et une éventuelle intervention de la CCPN dans ce domaine.

M. le Maire précise que la compétence assurée par la CCPN ne concerne que le fonctionnement de TV3V. Les statuts restent inchangés pour cette compétence.

M. KETTERING s'interroge sur l'ouverture du périscolaire aux enfants de maternelle. Apparemment cette offre est proposée par Reichshoffen à partir de la rentrée de septembre 2010.

M. le Maire indique que le service rendu au niveau périscolaire restera identique à Niederbronn-les-Bains pour le moment, d'autant plus qu'il n'existe pas de capacité d'accueil suffisante en terme de locaux et de restauration. Une telle évolution peut néanmoins être imaginée pour l'avenir.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu les articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2010 approuvant la modification des statuts portant sur la redéfinition des compétences de la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à la majorité absolue :

par 24 voix pour – 2 voix contre (Mme WEISS et Mme HAUSER par pouvoir)
et 1 abstention (M. VANOVERBECKE)

d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

5. Casino Municipal : rapport annuel du délégataire de service public et rapport annuel sur l'effort artistique, édilitaire et culturel saison 2008/2009.

M. le Maire expose :

La Direction du Casino a été auditionnée par les commissions réunies à l'occasion de la présentation des deux rapports annuels du délégataire.

A. Rapport annuel du délégataire de service public.

Ce premier rapport a été profondément revu suite à la refonte des articles L 1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les principales évolutions financières sont présentées dans le document suivant :

EVOLUTIONS PRINCIPALES D'EXPLOITATION exercices 2003 à 2009
--

Source : rapports annuel du délégataire

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evol
<i>Produit brut des jeux</i>	26 401 000 €	25 562 000 €	22 917 000 €	23 161 000 €	21 001 000 €	17 747 000 €	-15,49%
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evol
<i>Produit brut des machines à sous</i>	24 213 000 €	23 516 000 €	21 061 000 €	20 371 000 €	17 815 000 €	14 798 000 €	-16,94%
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evol
<i>Produit brut des jeux de tables</i>	2 188 000 €	2 046 000 €	1 856 000 €	2 790 000 €	3 186 000 €	2 949 000 €	-7,44%
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evol
<i>CA HT Restauration</i>	889 000 €	841 000 €	1 257 000 €	1 405 000 €	1 393 000 €	1 356 000 €	-2,66%
<i>CA HT Hotellerie</i>	337 000 €	471 000 €	510 000 €	545 000 €	649 000 €	676 000 €	4,16%
<i>CA HT Divers</i>	347 000 €	48 000 €	47 000 €	27 000 €	57 000 €	36 000 €	-36,84%
TOTAL PRODUITS BRUTS ET CA	27 974 000 €	26 922 000 €	24 731 000 €	25 138 000 €	23 100 000 €	19 815 000 €	1,65%
<i>Total des prélèvements</i>	15 246 000 €	14 966 000 €	13 002 000 €	13 257 000 €	11 943 000 €	9 637 000 €	-19,31%
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evol
<i>Résultat net</i>	2 156 000 €	864 000 €	471 000 €	753 000 €	695 000 €	384 000 €	-44,75%

Le produit brut des jeux s'élève ainsi à

17.747.000 €

Soit en baisse de 15,49 % par rapport à l'exercice précédent.

Fréquentation de l'établissement.

Le nombre d'entrées s'est élevé à 203.094 par rapport à 220.133 pour la saison précédente

La fréquentation de la restauration est en légère baisse avec 39.723 clients par rapport à 41.894 clients en 2007/2008.

Prestations aux usagers et personnel.

Au 31 octobre 2009, la société comptait 144 salariés. Plus de 2.700 heures de formation ont été suivies par les agents.

La société a respecté l'ensemble des autres obligations issues du cahier des charges et poursuit ses efforts dans le domaine de la lutte contre l'abus de jeu.

B. Rapport sur l'effort artistique, édilitaire et culturel.

Pour la saison 2008/2009, le Casino Municipal a déclaré consacrer un effort artistique, édilitaire et culturel global net de

828.409 €

Soit 4,67 % du produit brut des jeux par rapport à 4,05 % en 2007/2008 selon détail ci-dessous :

Nature	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Evol
Produit brut des jeux	25 562 000 €	22 917 000 €	23 161 000 €	21 001 000 €	17 747 000 €	-15,49%
Effort artistique et édilitaire global net	1 553 576 €	1 520 391 €	966 687 €	850 832 €	828 409 €	-2,64%
Part de l'effort déclaré sur produit brut des jeux	6,08%	6,63%	4,17%	4,05%	4,67%	15,22%
Sponsoring et parrainages	27 693 €	21 205 €	18 907 €	27 122 €	28 333 €	4,47%
Publicité	903 553 €	827 338 €	491 946 €	392 842 €	519 653 €	32,28%
Dons	7 147 €	6 262 €	6 105 €	6 118 €	6 192 €	1,21%
Recette nette cinéma	6 091 €	2 935 €	5 833 €	7 175 €	6 308 €	-12,08%
Nbre de spectateurs cinéma	1160	625	1000	1600	1400	-12,50%
Séances cinéma	156	91	156	136	126	-7,35%
Orchestre et spectacles	249 371 €	295 853 €	116 339 €	69 640 €	122 626 €	76,09%
Subventions	118 177 €	105 975 €	99 981 €	94 577 €	86 442 €	-8,60%
Concerts	9 190 €	9 570 €	9 170 €	8 400 €	9 125 €	8,63%
Plantations et entretien + déco Noël	26 475 €	22 468 €	41 948 €	21 308 €	22 608 €	6,10%

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Les commissions réunies ont auditionné Mme DIRAND, Directrice Générale, Melle PAULI, Responsable Marketing et Mme BERNERT, Responsable Administrative et Financière.

Outre les documents officiels constituant les deux rapports du délégataire, les représentants de la Direction ont commenté différents éléments relatifs à l'exploitation de l'établissement.

La baisse sensible de fréquentation de l'établissement est due également à une concurrence de plus en plus forte. Ce sont ainsi plus de 1530 machines à sous qui sont exploitées dans un rayon de 100 km autour de Niederbronn-les-Bains et plus particulièrement en Allemagne, y compris le développement de « Spielhalle » sans aucun contrôle.

Pendant la saison 2008/2009 un effort particulier a été consacré à la communication et aux actions marketing. A noter que, malgré une bonne programmation des films, la fréquentation du cinéma reste faible avec en moyenne 11 spectateurs par séance.

Mme DIRAND a également présenté le projet d'aménagement du parking de l'hôtel MERCURE. Les travaux devraient être achevés à la fin de l'été.

PERSPECTIVES EXERCICE DE JEUX 2009/2010
--

M. le Maire indique que les premiers mois d'exercice ne sont pas très favorables et que l'on constate un recul moyen de l'ordre de 15 %.

En outre, l'ouverture des jeux en ligne aura probablement encore des conséquences sur l'exploitation des casinos en dur.

Il a informé également les commissions qu'il participe en tant que membre aux travaux de la commission Casino de l'A.N.M.S.C.C.T. (Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques).

Les flux financiers 2008/2009 liés à la délégation de service public sont détaillés ci-dessous.

Source : Compte
Administratif Ville et
rapports délégataire

1. FONDS VERSES A LA COMMUNE	DESCRIPTION	BASE DE CALCUL	OBSERVATIONS	MONTANTS 2008/2009	MONTANTS 2007/2008 PM
Article 4 du cahier des charges	50% de la part du prélèvement à employer (décret du 24 mai 1957)	Montant annuel fixe bénéficiant d'un boni de 18.350 € suite à avenant du 24/02/04, Ce boni sera affecté pendant deux ans au cofinancement des travaux sur la source.	Vient augmenter la capacité d'autofinancement des investissements liés à l'attractivité de la station.	31 880,90 €	31 880,90 €
Article 5-2 du cahier des charges	Fonds Spécial de développement culturel - Part fixe art 5-2	Fixe cahier des charges	276.000 F convertis en 42.076 €	42 076,00 €	42 076,00 €
Article 5-2 du cahier des charges	Fonds spécial de développement culturel - Part variable 5.2	0,25 % du produit MAS	Calcul sur PBJ saison de jeux n-1. Attribué pour 50 % à l'OT/Sl et 50% au Relais Culturel	44 536,46 €	50 928,70 €
Article 3 convention de location domaniale	Loyer bâtiment	Fixe indexé, revalorisé par avenant en 2004	Soumis à TVA	77 329,23 €	70 004,00 €
Article 4/1-8 convention de location domaniale	Reversement impôt foncier	Selon recouvrement annuel		17 025,12 €	16 381,44 €
Article 5/7 convention de location domaniale	Prise en charge prime d'assurance	Au m2 selon contrat ville	Supprimé avenant du 24 février 2004, l'ensemble des risques est assuré par le délégataire.	- €	- €
Article 6 du cahier des charges	Embellissement du Parc du Casino	Part remboursée à la ville	Modifié par avenant 17 décembre 2007. Est fixé à 20,000 €/ an forfait à compter de 2008.	20 672,00 €	20 000,00 €
TOTAL APPORT HORS PRELEVEMENT				233 519,71 €	231 271,04 €

PRELEVEMENT DIRECT CAHIER DES CHARGES				1 379 943,00 €	1 634 860,56 €
REVERSEMENT ETAT 5 % RRF				382 454,22 €	413 937,43 €
TOTAL CONTRIBUTION BUDGET COMMUNAL				1 995 916,93 €	2 280 069,03 €
2. FONDS VERSES A DES TIERS	DESCRIPTION	BASE DE CALCUL	OBSERVATIONS	MONTANTS 2008/2009	MONTANTS 2006/2007
Article 5-2 du cahier des charges	Subvention aux associations	0,25 % produit jeux traditionnels	Payé directement par le délégataire sur la base d'une demande de la commune	- €	- €
	Club Vosgien		Notifié à l'association annuellement	1 474,36 €	1 593,00 €
	Société des Amis des Fleurs Fruits et Jardins		Notifié à l'association annuellement	1 474,36 €	1 593,00 €
	Musique Municipale et des Sapeurs Pompiers		Notifié à l'association annuellement	1 474,36 €	1 593,00 €
	OT/SI		Notifié à l'association annuellement	2 948,70 €	3 186,00 €
	Association de gestion du Relais Culturel	Montant fixe annuel de 40.000 € HT	Co production de spectacle avenant du 24/02/04	26 400,00 €	43 172,00 €
TOTAL VERSE A DES TIERS				33 771,78 €	51 137,00 €
2. DEPENSES DIRECTES DELEGATAIRE	DESCRIPTION	BASE DE CALCUL	OBSERVATIONS	MONTANTS 2008/2009	MONTANTS 2006/2007

Article 5-1 du cahier des charges	Propagande et promotion touristique - Art 5-1	Selon déclaration du délégataire	Selon rapport déclaratif présenté annuellement.		
	Frais de publicité			519 653,00 €	392 842,00 €
	Sponsoring et parrainage			28 336,00 €	27 122,00 €
	Dons		Y compris repas seniors.	6 792,00 €	6 118,00 €
Article 7 du cahier des charges	Effort artistique et édilitaire				
	Concerts publics dans le parc			9 125,00 €	8 400,00 €
	Orchestre et manifestations		Hors coproduction Relais Culturel	122 626,00 €	69 640,00 €
	Cinéma		Recettes nettes	6 308,00 €	7 175,00 €
Article 6 du cahier des charges	Embellissement parc		Hors frais remboursés à la commune	2 608,00 €	1 308,00 €
TOTAL DECLARE DELEGATAIRE				689 140,00 €	512 605,00 €

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1411-3,13 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cahier des charges du 10 octobre 1996 et ses avenants,

Vu le rapport du délégataire de service public pour la saison de jeux 2008/2009,

Vu le rapport annuel sur l'effort artistique, édilitaire et culturel pour la saison de jeux 2008/2009,

Vu l'avis circonstancié des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Relève à l'unanimité :

- Que le niveau du produit brut des jeux s'élève à **17.747.000 €** pour la saison 2008/2009 par rapport à **21.001.000 €** pour la saison 2007/2008, **soit une baisse de 15,49 %**,
- Que les informations présentées dans le rapport sont complètes et conformes à la réglementation,
- Que la fréquentation de l'établissement est en recul de 7 % à l'exception de la restauration,
- Que les obligations financières du délégataire de service public figurant dans le cahier des charges d'octobre 1996 et ses avenants ont été respectés,
- Que les engagements du délégataire en terme d'entretien du bâtiment et de modernisation ont été respectés,
- Que la qualité du service rendu à la clientèle est satisfaisante,
- Que le respect des règles d'hygiène et de sécurité a fait l'objet d'une attention particulière,

Relève à l'unanimité :

- le montant consacré à l'effort artistique, culturel et édilitaire global net qui s'est élevé 828.409 €

Remercie et félicite à l'unanimité :

la Direction pour les efforts entrepris pour maintenir l'attractivité du casino ainsi que l'image de marque de la station thermale et lui renouvelle sa confiance pour son action.

Décide à l'unanimité :

de donner un avis favorable aux deux rapports présentés.

En marge de ce point, M. le Maire informe l'assemblée de sa démarche d'accompagnement de Mme DIRAND devant la Commission Supérieure des Jeux à Paris. L'objectif est de pérenniser la roulette électronique anglaise et de réintroduire le jeu de boule en salle des machines à sous conformément à la décision du Conseil Municipal du 15 février 2010.

6. Plan Local d'Urbanisme : présentation du diagnostic initial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

M. le Maire expose :

Suite à la délibération du 30 mars 2009 prescrivant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU, le Comité de Pilotage constitué pour suivre l'étude s'est réuni à 7 reprises.

Au stade actuel, le diagnostic initial a pu être finalisé et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pourra également être validé.

Ces documents ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal est appelé à en prendre connaissance et à en débattre, aucune adoption formelle n'étant à prévoir à ce stade de la procédure.

Le PADD a été examiné en détail lors des commissions réunies du 3 mai 2010. Il s'articule en huit orientations détaillées comme suit :

- **Assurer un rôle de ville relais** s'inscrivant sur les 4 piliers du développement durable : (social, économique, environnemental et de gouvernance).
- **Préserver le cadre de vie** et plus particulièrement la forêt et la ceinture de verger constituant une des richesses paysagères. Cette orientation doit également permettre de conserver, voire de développer des trames vertes, préserver les qualités de la rivière et assurer une intégration paysagère du bâti. Enfin, le futur PLU se devra de permettre le développement de la vocation culturelle et sportive et ce sera l'occasion de redéfinir des périmètres de protection autour des monuments historiques en lieu et place du périmètre actuel de 500 m.
- **Assurer un développement cohérent de l'habitat** en permettant un parcours résidentiel complet dans la commune. C'est le cas notamment du projet de ZAC habitat au Gries et du site des actuels ateliers municipaux en vue de la création d'une extension de l'habitat et du commerce local.
- **Soutenir l'activité économique** en essayant de conserver la mixité fonctionnelle (habitat, commerce, artisanat) dans le tissu urbain. Il conviendra également d'adapter la vocation du site de l'ancienne scierie BLOCH, renforcer la vocation commerciale

aux abords de la gare et enfin préserver des possibilités de développement du potentiel agricole.

- **Développer la vocation touristique** par la valorisation de la ressource thermale et soutenir les possibilités de développement des activités d'hébergement dans le domaine hôtelier et de plein-air.
- **Préserver la ressource en eau existante** et envisager la création d'un nouveau réservoir par interconnexion avec le réseau du syndicat voisin afin de sécuriser quantitativement et qualitativement la ressource.
- **Renforcer les équipements publics existants** : développement de la zone de loisirs du Montrouge, équipement d'intérêt général dans l'ancienne gare, modernisation de la maison des arts et des congrès (en cours) et désenclaver le centre de secours.
- **Soutenir une mobilité alternative** par le développement de l'offre de transport en commun et préserver les cheminements doux permettant d'assurer des liaisons piétonnes inter-quartiers.

Les commissions réunies du 3 mai 2010 ont approuvé les orientations proposées lors du travail préparatoire en comité de pilotage.

M. BURT rappelle son souhait que des dispositions d'urbanisme soient prises pour un accueil approprié des seniors. Il s'interroge également sur le devenir de certains bâtiments aux abords de la Poste.

M. le Maire précise que le PADD définit des orientations générales et que les observations formulées par M. BURT sont compatibles avec ces dernières.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du PADD élaboré dans le cadre de la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U.

7. Mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi : avant-projet détaillé et plan de financement.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8. Acquisition de l'ancienne gare SNCF.

M. le Maire expose :

La commune s'est portée candidate dès 2009 à l'acquisition de l'ancienne gare SNCF suite à la mise en exploitation de la halte écodurable en juin 2008.

L'estimation du service des Domaines a été arrêtée à 90.000 €

Consultée à plusieurs reprises sur cette acquisition, la SNCF a finalement fait part de son intention de céder le bâtiment au prix des Domaines augmenté de 17.000 € au titre des frais de démontage des installations techniques ferroviaires existantes.

Bien que le crédit correspondant ait été prévu au budget primitif 2010, la municipalité a souhaité ne pas réserver de suite favorable à cette acquisition dans un premier temps.

Finalement, après négociation, la SNCF est prête à céder le bâtiment pour 100.000 €

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette acquisition, sachant qu'aucune destination n'a été arrêtée pour ce bâtiment.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis N° 08/1168 du service des Domaines mis à jour,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'acquérir le bâtiment de l'ancienne gare SNCF sis Avenue de la Gare situé sur la parcelle cadastrée section 3 N° 116 pour un montant de 100.000 €, frais d'acte et de Notaire à la charge de la commune.

9. Camping municipal du Heidenkopf : programme pluriannuel de développement.

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 26 avril 2010, le Comité de Pilotage constitué pour le suivi du développement du camping a pris connaissance des conclusions présentées par le cabinet Protourisme mandaté à cet effet.

L'objectif général consiste à moderniser en plusieurs phases le camping existant pour un classement futur en 4 étoiles et la création d'une offre d'habitations légères de loisir (HLL) sous différentes formes pour une quarantaine d'unités.

Il est également proposé d'envisager une extension du terrain pour disposer d'une surface totale d'environ 2,5 ha par rapport à 1,5 ha actuellement.

Le programme des travaux présenté s'articule en trois phases :

- **la première** consiste à réhabiliter les deux sanitaires existants et à mettre en conformité l'équipement au niveau des réseaux internes de voirie et de la taille des emplacements pour un classement 4 étoiles. Il est également proposé d'établir une première tranche des HLL (chalet haut de gamme, chalet sur pilotis et tente de prospecteur). Le coût de cette tranche est estimé à 1.243.000 €HT.

A l'occasion de cette 1^{ère} tranche, il est également prévu d'inclure dans le périmètre de l'équipement les terrains situés entre la clôture actuelle et la Route de la Lisière, propriété de la commune.

- **La seconde phase** consiste à acquérir les terrains d'extension d'environ 1 ha et d'y aménager dans un premier temps exclusivement des emplacements nus tout en prévoyant les réseaux nécessaires à l'implantation d'une nouvelle offre HLL en 3^{ème} tranche. L'offre d'hébergement serait également complétée en 2^{ème} phase par une quinzaine d'unités supplémentaires. Le montant de cette tranche est estimé à 540.000 €HT.
- **La troisième phase** consiste à acquérir une dizaine de chalets haut de gamme supplémentaires à implanter dans l'extension. Le montant de cette tranche est estimé à 500.000 €

Des subventions d'investissement totales de l'ordre de 475.000 € peuvent être obtenues pour ce type de projet auprès du Conseil Général et de la Région Alsace. Déduction faite de cette aide, le montant total de l'investissement pour l'ensemble du projet est estimé à 2.000.000 € HT.

L'objectif de l'étude était également de vérifier la rentabilité prévisionnelle de cet investissement. Compte tenu de l'importance des dépenses de base en vue de l'obtention de ce nouveau classement, les premiers exercices seront déficitaires, sachant que les budgets prévisionnels ne tiennent en aucun cas compte d'une dotation initiale du budget général.

Au vu de ces éléments, le Comité de Pilotage n'a pas rendu de conclusion, mais souhaite que l'engagement d'un tel projet fasse l'objet d'un partenariat avec un opérateur/investisseur privé sous une forme qui reste à déterminer.

M. le Maire constate que le projet proposé par le cabinet conseil est très ambitieux tant au niveau de l'investissement que du calendrier de réalisation.

En conséquence, il propose de conserver comme feuille de route le projet de développement mais de scinder l'investissement en plusieurs tranches compatibles avec les capacités financières de la collectivité.

Ainsi, une première phase de modernisation devrait permettre de proposer à la location un certain nombre d'hébergements légers de loisir (8 à 10 unités de types différents) tout en différant d'importants travaux de VRD nécessaires pour obtenir un meilleur classement du camping.

Les sanitaires existants seraient modernisés et un effort de commercialisation plus important serait entrepris.

L'investissement est estimé à environ 425.000 € dont 325.000 € à la charge du budget annexe à financer par l'emprunt.

L'objectif consiste à réaliser ces aménagements pendant la fermeture 2010/2011. Le Comité de Pilotage sera chargé de figer le programme précis.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu les conclusions de l'étude de développement,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de réserver un avis favorable à la mise en œuvre d'un programme de développement du camping municipal du Heidenkopf en vue de la création d'une offre d'hébergement léger de loisir et de réhabilitation des locaux sanitaires existants ;

b) de charger le Comité de Pilotage d'élaborer un programme détaillé en vue de la consultation des maîtres d'œuvre compétents ;

prend acte :

c) que le Conseil Municipal sera amené à valider le programme définitif dans sa séance du mois de juillet 2010.

10. Piscine Les AQUALIES : ajustement de la grille tarifaire.

M. le Maire expose :

Le bilan de fonctionnement 2009 de la piscine LES AQUALIES avait été examiné par le Conseil Municipal lors de la séance du 22 Mars dernier.

En matière de grille tarifaire, **il est proposé de maintenir le principe du dispositif 2009** pour la saison estivale, à savoir une augmentation du prix d'entrée public pendant les mois de juillet et août.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter la plupart des autres tarifs, notamment scolaires compte tenu d'une augmentation régulière des charges d'exploitation et du poids du bilan déficitaire de la piscine au niveau du budget général.

Il convient néanmoins de noter que la plupart des tarifs sont restés bloqués depuis au moins 3 exercices.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'adopter les différentes grilles tarifaires présentées ci-dessous applicables à compter du 28 juin et 6 septembre 2010 :

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE AVEC EFFET DU 28 JUIN AU 06 SEPTEMBRE 2010			
Catégories	Tarifs appliqués saison estivale 2009	Proposition de tarifs applicables du 28 juin au 06 septembre 2010	Observations
Adultes (à partir de 18 ans)	5,00 €	5,30 €	+ 0,30 €
Enfants de moins de 4 ans	0,00 €	1,00 €	Instauration tarif
Enfants de 4 à 18 ans	4,00 €	4,00 €	Maintien
Abonnement Carte famille (à partir de 3 personnes)			
• Carte 3 mois	24,00 €	26,00 €	+ 2,00 €
• Entrée Adulte	2,10 €	2,30 €	+ 0,20 €
• Entrée Enfant	1,70 €	1,90 €	+ 0,20 €
10 entrées adultes	34,00 €	36,00 €	+ 2,00 €
10 entrées enfants	27,00 €	29,00 €	+ 2,00 €
Carte 10 heures	24,00 €	25,00 €	+ 1,00 €
Carte 20 heures	36,00 €	37,00 €	+ 1,00 €
Entrée groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien
CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien
Carnets Comités d'Entreprise (25 tickets)	85,00 €	100,00 €	+ 15,00 €
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	0,00 €	4,00 €	Nouveau
Activité 1 séance	8,00 €	8,00 €	Maintien
Abonnement Activité	58,00 €	58,00 €	Maintien

Ecole de natation	44,00 €	50,00 €	Tarif augmenté en vue des pré-inscriptions durant l'Eté
Ecole de Triathlon/trimestre	58,00 €	60,00 €	
Location des bassins/ associations sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE AVEC EFFET DU 06 SEPTEMBRE 2010			
Catégories	Tarifs appliqués depuis le 7 septembre 2009	Proposition de tarifs applicables au 06 septembre 2010	Observations
Adultes (à partir de 18 ans)	4,30 €	4,50 €	+ 0,20 €
Enfants de moins de 4 ans	0,00 €	1,00 €	Maintien du tarif estival
Enfants de 4 à 18 ans	3,50 €	3,70 €	+ 0,20 €
Abonnement Carte famille			
• Carte 3 mois	24,00 €	26,00 €	+ 2,00 €
• Entrée Adulte	2,10 €	2,30 €	+ 0,20 €
• Entrée Enfant	1,70 €	1,90 €	+ 0,20 €
10 entrées adultes	34,00 €	36,00 €	+ 2,00 €
10 entrées enfants	27,00 €	29,00 €	+ 2,00 €
Carte 10 heures	24,00 €	25,00 €	+ 1,00 €
Carte 20 heures	36,00 €	37,00 €	+ 1,00 €
Entrée groupe	3,00 €	3,00 €	Maintien

CLSH	3,00 €	3,00 €	Maintien
Carnets Comités d'Entreprise (25 tickets)	85,00 €	100,00 €	+ 15 €
Entrée carte CEZAM titulaire et ayants droits	-	4,00 €	
Activité 1 séance	8,00 €	8,00 €	Maintien
Abonnement Activité Adultes (5 mois) et Ecole de Triathlon (cycle)	58,00 €	60,00 €	+ 2,00 €
Ecole de natation	44,00 €	50,00 €	+ 6,00 €
Location des bassins/ associations sans surveillance	85,00 €	85,00 €	Maintien
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	Maintien
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	Maintien
Location du petit bassin	90,00 €	90,00 €	Maintien

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES DU 06 SEPTEMBRE 2010

Catégories	Tarifs appliqués année scolaire en cours	Proposition de tarifs applicables 06 Septembre 2010	Observations
1- Elèves des écoles primaires et Maternelles			
Prix de base séance	2,10 €	2,40 €	+ 0,30 €
Déduction aide Ville	1,02 €	1,02 €	Idem
Déduction subvention Conseil Général (par entrée)	0,38 €	0,38 €	Idem
Reste à la charge des parents	0,70 €	1,00 €	+ 0,30 €
2- Collège de Niederbronn-les-bains			
Prix de base séance	2,00 €	2,30 €	+ 0,30 €
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Idem

Déduction subvention conseil Général (par entrée)	Pas de subvention sauf classes de 6èmes prises en charge par le CG		
Reste à la charge des parents	1,10 €	1,40 €	+ 0,30 €
3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-bains			
Ecole Primaire et Maternelles	7,00 €	10,00 €	+ 3,00 €
Collège de Niederbronn-les-bains	11,00 €	14,00 €	+ 3,00 €
4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs			
Tarif de base (non subventionné)	2,10 €	2,40 €	+ 0,30 €
Tarif de base (subventionné CG)	1,72 €	2.02 €	Idem
Carte "CYCLE" (non subv.)	21,00 €	24,00 €	+ 3,00 €
Carte "CYCLE" (subv. CG)	17,20 €	20,20 €	+ 3,00 €
5- Collège des environs			
Tarif de base	2,10 €	2,40 €	+ 0,30 €
Carte "CYCLE"	21,00 €	24,00 €	+ 3,00 €
7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains			
Prix de base	2,00 €	2,00 €	Idem
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	Idem
Reste à la charge des parents	1,10 €	1,10 €	Idem

11. Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

12/1. Subventions classes transplantées.

A. Subvention au Collège Charles Munch dans le cadre d'un voyage pédagogique.

M. le Maire expose :

Comme l'an passé la Ville est sollicitée par le Collège Charles Munch au titre d'une participation pour les élèves originaires de Niederbronn-les-Bains inscrits au stage multi activités qui se déroulera du Dimanche 16 au 22 Mai 2010 à Vogüé en Ardèche.

Selon les conditions de participation fixées par le Conseil Municipal le 30 Janvier 2006 :

- 5,50 €par jour et par élève,
- versement sur présentation d'un justificatif de participation des élèves au séjour

la participation de la Ville pour les 22 élèves inscrits originaires de Niederbronn-les-Bains s'élèverait à 847,00 €

La liste des inscrits étant susceptible d'être modifiée par des désistements, le montant de la participation sera adapté en fonction des justificatifs de participation des élèves.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 Mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'accorder aux élèves originaires de Niederbronn-les-Bains, scolarisés en classes de 6^e – 5^e – 4^e et 3^e une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour multi activités du 16 au 22 Mai prochain en Ardèche ;

b) de verser cette participation à l'Agent Comptable du Collège de Niederbronn-les-Bains au vu des justificatifs de présence des élèves au stage multi-activités.

B. Subvention à la section SEGPA du Collège de Reichshoffen dans le cadre d'une classe verte.

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par le Collège Françoise Dolto de Reichshoffen pour une participation financière dans le cadre d'une classe verte à Baerenthal du 27 au 29 Avril dernier.

Sont concernés 3 élèves originaires de Niederbronn-les-Bains.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande entrée en Mairie le 18 Mars dernier,
et d'attribuer la subvention habituelle de 5,50 € par jour et par élève, soit 49,50 € globalement.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'accorder aux élèves originaires de Niederbronn-les-Bains, scolarisés en section SEGPA une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour à Baerenthal en classe verte du 27 au 29 Avril 2010 ;

b) de verser cette participation au vu des justificatifs de présence des élèves.

12/2. Subvention au Centre Albert Schweitzer dans le cadre de l'opération RICOCHETS.

M. le Maire expose :

Le Centre Albert Schweitzer réorganise au courant de l'été 2010 une opération intitulée Ricochet ayant pour objectif de réunir pendant 10 jours des jeunes issus de toute l'Union Européenne pour échanger et réfléchir sur l'avenir de l'Europe.

Sont notamment concernés les jeunes Niederbrannois, mais également la commune de Bad-Schönborn et d'autres communes en Pologne et en Hongrie.

Le budget total de cette action est estimé à 18.000 €

Les communes partenaires sont sollicitées à hauteur de 5.000 € dont 2.000 € pour Niederbronn-les-Bains.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer au Centre de Rencontre A. Schweitzer une subvention de 2.000 € en vue de l'organisation du 19 au 28 juillet de l'opération Ricochet II.

12/3. Subvention à l'association locale de Triathlon.

M. le Maire expose :

Un jeune niederbronnais, membre de l'association locale de triathlon, a été retenu pour participer aux championnats de France de duathlon qui se dérouleront à Châteauroux.

L'association de triathlon venant d'être créée, elle ne dispose pas encore de moyens suffisants pour participer à ce déplacement dont le coût s'élève à un peu plus de 350 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle dans ce cadre à hauteur de 175 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention de 175 € à l'association locale de triathlon en vue d'un déplacement aux championnats de France de duathlon de l'un de ses membres.

12/4. Subvention Passion Plongée.

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par l'Association PASSION PLONGEE pour une participation financière dans le cadre de l'acquisition d'un compresseur pour les bouteilles d'oxygène.

L'actuel compresseur date de 1978 et ne répond plus aux normes.

Sachant que l'investissement s'élève à 12.912,48 €H.T., soit 15.365,85 €T.T.C., il est proposé d'attribuer une subvention à l'association, au taux habituel de 15% pour les investissements, soit 2.304,88 €

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies en date du 06 Mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention d'investissement de 2.304,88 € à l'Association PASSION PLONGEE de Niederbronn-les-Bains dans le cadre de l'acquisition d'un compresseur pour bouteilles d'oxygène ;

prend acte :

que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2010, et que la subvention ne sera versée que sur présentation de la facture justificative.

12/5. Agrément de nouveaux associés pour le lot de chasse N° IV.

M. le Maire expose :

L'Association de Chasse des Vosges du Nord, locataire du lot de chasse N°IV a enregistré dernièrement la démission de l'un de ses associés, M. Rémy WEITEL pour raisons personnelles.

Selon les dispositions de l'article 11 du Cahier des Charges approuvé par l'arrêté préfectoral du 27 Juin 2005, les associés d'une société de chasse doivent être agréés par l'organe délibérant, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour l'agrément de Mme LEJEAL Gabrielle, domiciliée 24a, route du Nideck à 67710 WANGENBOURG, et partenaire de l'association depuis 3 ans.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 Mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'agréer en sa qualité d'associé Mme LEJEAL Gabrielle, en remplacement de M. WEITEL Rémy démissionnaire, au sein de l'Association de Chasse des Vosges du Nord, locataire du lot de chasse communal N°IV.

12/6. Programme d'éclairage public 2010.

M. le Maire expose :

Suite au projet de budget primitif 2010, il est proposé d'autoriser le Maire à signer les différentes conventions de travaux avec la Régie d'Electricité pour les investissements suivants :

- Rue des Poiriers pour un montant de 35.809,76 €TTC
- Allée des Tilleuls pour un montant de 47.730,02 €TTC
- Abords du Moulin 9 pour un montant de 84.249,07 €TTC.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de travaux décrites ci-dessous avec la Régie Intercommunale d'Electricité dans le cadre du programme de travaux 2010 et de mise en souterrain des réseaux secs :

- Rue des Poiriers pour un montant de 35.809,76 €TTC
- Allée des Tilleuls pour un montant de 47.730,02 €TTC
- Abords du Moulin 9 pour un montant de 84.249,07 €TTC.

13. Divers et communications.

13/1. Création d'un marché du terroir.

M. le Maire expose :

La création d'un marché sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation formelle du Conseil Municipal et être organisée par un règlement spécifique.

Un premier marché du terroir a été organisé le 4 mai 2010 et il convient de régulariser la situation pour l'avenir en autorisant formellement l'organisation de ce marché mensuel.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

la création d'un marché du terroir sur le domaine public communal et d'approuver le règlement y relatif.

COMMUNICATIONS :

- Remerciements de l'Association Nationale des Maires des Stations Classée et des Communes Touristiques suite à la cérémonie des Sceptres d'Or du 15 avril 2010 et de la journée technique consacrée au Label Famille Plus. Ce label permettrait de mettre en valeur les efforts à destination des familles en terme d'hébergement, d'accueil et d'animations. Le festival « Rêves de Mômes » serait indiscutablement un atout.
- Remerciements d'une classe du collège qui a pu visiter Paris
- Remerciements d'une classe du collège qui a pu visiter l'Ecosse
- Salutations du Club de Tir à l'occasion des Championnats de France de Montluçon
- Indemnisation des passeports biométriques : près de 400 titres ont été délivrés par le service communal depuis la mise en œuvre de la station le 9 juin 2009.
- Remerciements de l'ANSORAA suite à l'Assemblée Générale du 28 mars 2010.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pu rencontrer le 14 mai dernier M. Hugh AIKEN, nouveau propriétaire de la Fonderie de Niederbronn. M. AIKEN lui a présenté son projet de développement de l'usine de Niederbronn, projet qui semble tout à fait réaliste. Les garanties données par le vendeur, la société De Dietrich Thermique-Remeha, devraient permettre le maintien des emplois.

DATES :

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Vendredi, 21 Mai	14 h	AG du Comité de Soutien du Centre de Rencontre A. Schweitzer	Centre A. Schweitzer
28, 29 et 30 Mai et 4, 5 et 6 Juin		Représentations Compagnie du Poulailler	Parc du Golf
Mardi, 1 ^{er} Juin	17 h	Marché du Terroir	Parking Bureau Central
Vendredi, 4 Juin	18 h	Vernissage	OTSI
Dimanche, 6 Juin		Salon de l'auto de l'UPPN	Place Bureau Central et Parc du Casino
Samedi, 5 et Dimanche Juin		Waldfescht du Club Vosgien	Wintersberg
Vendredi, 11 Juin	9 h à 17 h	Commission Forêt avec sortie sur le terrain	Hôtel de Ville
Dimanche, 13 Juin		TRIATHLON	
Lundi, 14 Juin	14 h	Réunion PLU avec les personnes publiques associées	CM
Mercredi, 16 Juin	20 h	Commissions Réunies	CM
Jeudi, 17 Juin	18 h	Commissions Réunies	CM
Vendredi, 18 Juin	16h	70 ans de l'Appel du 18 Juin	
Dimanche, 20 Juin		Challenge du Député des Vagabonds	Stade
Lundi, 21 Juin	20 h	Conseil Municipal	CM

SEANCE A HUIS CLOS**14. Affaires de personnel.****14/1. Création de postes d'agents saisonnier piscine des Aqualies.**

M. le Maire expose :

Le fonctionnement estival de la piscine nécessite l'embauche d'un certain nombre d'agents saisonniers afin de faire face à la forte affluence.

Par ailleurs, il est proposé d'améliorer l'encadrement lors des week-ends en mai/juin en cas de forte chaleur en ayant recours à du personnel vacataire.

Il est ainsi proposé :

- de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives vacataire pour faire face à des besoins occasionnels ;
- de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et sportives saisonnier du 1^{er} juillet au 12 septembre 2010 ;
- de créer un poste d'Adjoint Administratif chargé de l'accueil du 1^{er} juillet au 12 septembre 2010 ;
- de créer un poste d'Adjoint Technique du 1^{er} juillet au 12 septembre 2010.

Les commissions réunies ont approuvé le projet de délibération proposé.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 30 avril 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

la création des emplois suivants en vue du fonctionnement estival de la piscine Les Aqualies :

- a) un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives pour des besoins occasionnels rémunéré sur la base de vacations horaires au 1^{er} échelon du grade ;

- b) un poste d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives saisonnier du 1^{er} juillet 2010 au 3 septembre 2010 rémunéré au 1^{er} échelon de ce grade ;
- c) un poste d'Adjoint Administratif chargé d'accueil pour 17,5/35^{ème} du 1^{er} juillet au 3 septembre 2010 rémunéré au 1^{er} échelon de ce grade ;
- d) un poste d'Adjoint Technique saisonnier du 1^{er} juillet au 3 septembre 2010 rémunéré au 1^{er} échelon de ce grade.

14/2. Mise à disposition d'un Adjoint Administratif.

M. le Maire expose :

La commune de Wingen sollicite le renouvellement de la mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal exerçant ses fonctions au service des finances de la commune.

Il est proposé de réserver une suite favorable à concurrence de 7/35°.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser la mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal à concurrence de 7/35° auprès de la commune de Wingen pour une durée de six mois avec effet du 1^{er} août 2010 ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition y relative.

14/3. Modification de la grille des emplois.

M. le Maire expose :

Divers avancements de grade sollicités par le Maire ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 26 avril 2010.

Il s'agit de deux Adjoints Techniques qui avanceraient au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé de créer les emplois correspondants et de supprimer les emplois budgétaires précédemment occupés.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de créer deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe avec effet du 1^{er} avril 2010 ;
- b) de supprimer deux emplois d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture
ce 21 Mai 2010**

Niederbronn-les-Bains, le 21 Mai 2010

Le Député-Maire,

F. REISS